Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord

Des voix: Non.

LES RESSOURCES NATURELLES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ CONJOINT POUR ÉTUDIER LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Les ressources en hydrocarbures et les richesses minérales du Yukon, de la vallée du Mackenzie, de la mer de Beaufort et des îles de l'Arctique sont de plus en plus connues. Les droits de prioriété, les découvertes et les délimitations, la mise en valeur et le transport de ces ressources importantes constituent un défi de taille pour le Canada et ils influenceront considérablement l'avenir des Canadiens qui habitent nos régions nordiques. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit chargé d'étudier la question des droits de propriétés sur ces ressources, de programmer leur mise en valeur, de déterminer les modes de transport les plus efficaces pour leur livraison et de voir quelle formule de développement communautaire serait la plus appropriée au grand Nord et de faire rapport sur ces questions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard d'une telle motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LE DÉJEUNER—PRIÈRE NATIONALE

L'ALLOCUTION DE M. TOM SKINNER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante. A l'occasion du déjeuner—prière nationale ce matin, M. Tom Skinner, de Washington D.C., a prononcé une allocation remarquable et édifiante devant tous les participants. Les remarques de M. Skinner étaient émouvantes et bien venues à tel point que tous les députés, selon moi, en tireraient profit. Je propose donc, appuyé par le député de Welland (M. Parent):

Que la Chambre consente unanimement à ce que le texte intégral de l'allocution de M. Skinner figure au compte rendu d'aujourd'hui, le 2 avril 1981.

Mme le Président: Je crains qu'il ne soit impossible d'insérer dans le hansard les discours prononcés en dehors de la Chambre.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Lors de la première sécheresse qui s'est abattue sur l'ouest du Canada, le gouvernement libéral de l'époque a délibérément encouragé les éleveurs à acheter toutes les provendes dont ils avaient besoin pour nourrir leur bétail, au lieu de vendre leurs troupeaux. Comme les critères établis par le gouvernement n'avaient guère de rapport avec la réalité, un tiers des demandes d'aide ont été rejetées. Je propose donc, avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale, qui est responsable de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, rencontre les représentants de la commission d'appel afin d'établir avec eux des critères d'admissibilité plus conformes à la réalité, afin que les 8,000 éleveurs dont la demande a été rejetée soit admissibles au programme, comme la commission d'appel l'a demandé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE COMPTAGE DES VOTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, M. G. Davidson, directeur de district du ministère de la Consommation et des Corporations à Winnipeg, a annoncé, dans une lettre datée du 13 mars, que le gouvernement a l'intention de vendre les appâts, y compris les vairons, à l'unité plutôt qu'au poids, comme c'est présentement le cas. Je propose donc, avec l'appui du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que le ministre de la Consommation et des Corporations, selon la même tradition insensée, présente une motion à la Chambre proposant que, dorénavant, on prenne les votes à la Chambre en comptant les doigts, les orteils et, au besoin, les deux côtés du visage des députés.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'INFORMATION CONCERNANT LE PLAN DES MARCHÉS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, comme la Commission canadienne du blé essaie de faire accepter par les cultivateurs de l'Ouest son nouveau plan de commercialisation des grains connu sous le nom de Plan d'assurance des marchés, sans cependant fournir assez de détails et de précisions pour permettre aux agriculteurs de porter un jugement éclairé sur sa valeur, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):